



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de séance

Du 14 octobre 2021

à 19 heures

Date convocation : 08/10/2021

Affichage : 08/10/2021

Membres du Conseil

Municipal en 23

exercice :

Présents : 13

Absents excusés : 3

Procurations : 7

Votants : 20

PRÉSENTS	Mmes, Sylvaine GENDRON, Corinne LEBRUN, Elsa MARRE-LARTIGUE, Caroline PRIGENT, Anne-Emmanuelle RAMOND, Valérie VANDON, Mrs Paul-Marie BLANC, Francis CAMMAS, Eric CHELLE, Jacques DEJEAN, Roland ESTRADE, Alain LARGE, Jean-Christophe SANCHEZ
ABSENT(E)S	Mmes, Angeline BONNET, Virginie JUAN Mr Christian DIEZ
PROCURATIONS	Mme Pauline MARQUET à Mme Valérie VANDON Mr Nicolas PAPAIX à Mr Roland ESTRADE Mme Muriel LUX à Mme Corinne LEBRUN Mr Claude HELIN à Mr Jacques DEJEAN Mr François BOMPAY à Mr Alain LARGE Mr Cédric LAVIGNE à Mr Jean-Christophe SANCHEZ Mme Isabelle SENE à Mme Sylvaine GENDRON
PRÉSIDENT	M. Paul-Marie BLANC
SECRÉTAIRE	M. Jean-Christophe SANCHEZ
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none"> 1. Finances – Attribution du marché de travaux des futurs ateliers techniques 2. Finances – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation d'un cheminement piétonnier et de sécurisation de la route de Toulouse RD23 3. Ressources Humaines – Création d'un emploi permanent 4. Urbanisme – Vente du terrain situé 9 impasse de la Clotte 5. Finances – Décision modificative n°3 du budget Général <p>Décisions du Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 200 074 € consenti par la caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 5 logements (2 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 10, route de Rieumes à Bérat (31370) <p>Informations diverses</p>

M. le Maire ouvre la séance à 21 heures.

Il procède à l'appel et fait état des procurations.

Le quorum étant atteint, il propose au Conseil municipal de désigner M. Jean-Christophe SANCHEZ en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 20 septembre 2021.

M. le Maire propose d'adopter le compte rendu en conséquence :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Attribution du marché de travaux des futurs ateliers techniques

M. Le Maire informe le Conseil que la municipalité a lancé le 13/07/2021 une consultation sous forme de marché à procédure adaptée et visant à l'attribution du marché de « travaux de réhabilitation et extension d'un hangar en atelier municipal ». Cette consultation a été lancée conformément aux dispositions des articles L2123-1(1° et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique), procédure adaptée en raison des montants. La durée estimative des travaux est de neuf (9) mois (fin estimée vers juillet août).

Il est rappelé que ce projet est assez ancien et nécessaire compte tenu du caractère inadapté des locaux actuellement occupés par les services techniques.

M. Alain Large rappelle que les critères de notation se basaient sur une pondération à hauteur de 50% pour le prix et 50% pour la valeur technique.

M. Eric Chelle demande à qui il revient d'apprécier la valeur technique d'une offre ?

M. le Maire précise que l'assistance à maîtrise d'ouvrage procède à cette analyse et que compte tenu des critères de notation, le moins-disant n'est pas systématiquement le mieux-disant.

M. Sylvaine Gendron questionne l'assemblée sur ce que signifie la mention « après modification » au niveau des prix.

M. Alain Large précise que cette mention est là pour notifier les erreurs de calculs, report, application de la TVA etc. qui ont fait l'objet d'une correction après vérification.

Il sera proposé aux membres du Conseil municipal de valider le rapport d'analyse des offres effectué par le maître d'œuvre et d'attribuer chacun des 10 lots composant ce marché :

LOT	Désignation	Entreprise	Montant
1	Désamiantage	KDS	9.000,00 €
2	Démolition – Gros – Œuvre -VRD	ARAGON	154.509,76 €
3	Charpente – Couverture & zinguerie	DUBARRY	40.000,00 €
4	Menuiseries Aluminium	EYCHENNE ET FILS	26.087,65 €
5	Plâtrerie sech & isolation	OLIVEIRA ROGEL	19.794,59 €
6	Menuiseries Bois	EYCHENNE ET FILS	7.014,00 €
7	Electricité	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	24.890,00 €
8	Plomberie – Sanitaire & chauffage	ANE ALAIN	22 743,96 €
9	Carrelage & Faïence	OLIVEIRA ROGEL	14 640,68 €
10	Peinture	SLP	5 414,85 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Attribution du marché de maîtrise d’œuvre ayant pour objet la réalisation d’un cheminement piétonnier et de sécurisation de la route de Toulouse RD23

M. Le Maire informe le Conseil que la municipalité a lancé, afin de pouvoir débiter les travaux visant à la réalisation d’un piétonnier sur une portion, d’environ 900 mètres, Route de Toulouse, et estimés à 700 000 € HT dès 2022, une consultation d’assistance à maîtrise d’ouvrage a été publiée le 16 septembre 2021 avec une date limite fixée au 8 octobre 2021 conformément aux dispositions des articles L2123-1(1° et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique) procédure adaptée en raison des montants.

M. Alain Large précise que l’avancement des travaux se fera sur plusieurs années en fonction des montants engagés afin de bénéficier au maximum des aides du Département.

Les membres du Conseil municipal seront invités à retenir le classement suivant :

- 1- OTCE
- 2- ATEI
- 3- 2AU

Et à attribuer le marché à l’entreprise OTCE pour un montant total de 22 238,00 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l’exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Ressources Humaines – Création d’un emploi permanent

Compte tenu de la nécessité récurrente de la présence de deux agents pour assurer le service public dispensé par la médiathèque de Bérat, il convient de créer un emploi permanent d’adjoint du patrimoine 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l’exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Urbanisme – Vente du terrain situé 9 impasse de la Clotte

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer en faveur de la proposition d’achat faite par Mr Rivière à hauteur de 90 000 € pour l’acquisition du terrain situé impasse de la Clotte d’une superficie de 770 m².

Le Conseil municipal, après avoir entendu l’exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Finances – Décision modificative n°3 du budget général

Compte tenu de la décision prise par la Commune de Bérat d'aider l'école élémentaire pour le financement de son inscription à l'USEP, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer en faveur du versement d'une subvention, exceptionnelle de 2 000 € et dont l'attribution sera conditionnée à l'absence de demande de contribution financières de la part des familles pour bénéficier des services et activités proposées dans le cadre des évènements organisés par l'USEP.

Vu les crédits inscrits au budget permettant le versement de ladite subvention (1200 € inscrits), il convient de procéder à une modification du budget et de diminuer l'opération « dépenses imprévues » de 800 €, pour alimenter celle permettant le versement d'une subvention exceptionnelle d'autant.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

VOTE	Pour :	20
	Contre :	0
	Abstention :	0

Décisions du Maire

- 21-069 : Réalisation d'un Contrat de prêt d'un montant de 200.074 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 5 logements (2 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 10, route de Rieumes à Bérat (31370).

Informations diverses

M. Le Maire lève la séance à 22h00

Le Maire
Paul-Marie BLANC

Le Secrétaire de séance
Jean-Christophe SANCHEZ

